Le RGPD, une bénédiction pour les cybercriminels et les arnaqueurs



La Cnil et les experts en cybersécurité mettent en garde les entreprises aux arnaques au RGPD, qu'il s'agisse de ransomhacks (menaces d'exposer l'entreprise non-conforme si elle ne paye pas une rançon) ou d'arnaques plus classiques comme des démarchages trompeurs. Explications.

Jungle du RGPD, nouvel épisode. Un mois après son entrée en vigueur, le 25 mai dernier, le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), qui impose aux entreprises et aux organisations de revoir toute leur architecture de collecte et de traitement des données personnelles de leur utilisateurs/clients, n'en finit pas d'engendrer son lot de troubles.

Comme le RGPD est un véritable changement de paradigme qui nécessite d'effectuer des investissements parfois conséquents pour la mise en conformité, que moins d'un tiers des entreprises le sont, et que les sanctions en cas de non-respect de la législation peuvent atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial, il y avait donc un terrain béni pour les cybercriminels et les arnaqueurs. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avait d'ailleurs déjà sonné l'alerte pendant les mois précédant l'entrée en vigueur, mais les arnaques ont redoublé d'intensité depuis. De nombreux experts en cybersécurité dénoncent également sur les nouvelles pratiques des cybercriminels pour tirer profit de la panique autour du RGPD...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine

de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

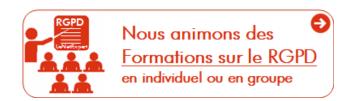
Contactez-nous

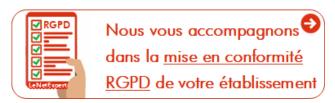
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données,

en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : les GAFA ne joueraient pas le jeu



Selon une étude menée par le conseil norvégien des

consommateurs, Facebook et Google ne se montrent pas vraiment respectueux de l'esprit du RGPD dans la façon dont ils implémentent ses directives.

Cela ne surprendra personne, mais les grandes entreprises de la Silicon Valley accueillent l'entrée en application du RGPD européen avec une certaine réserve. Cela peut se comprendre quand on a basé l'essentiel de son modèle économique sur la collecte et l'analyse de données personnelles : l'arrivée d'une régulation venant contrôler précisément ce que les entreprises peuvent faire avec les données de leurs utilisateurs n'est pas vraiment une bonne nouvelle.

Selon une étude du conseil norvégien des consommateurs, de nombreuses entreprises implémentent les directives du RGPD à reculons et n'hésitent pas à manipuler les utilisateurs afin de les pousser à accepter la collecte des données. Le rapport porte tout particulièrement sur les pratiques mises en place par Facebook, Google et Microsoft….[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

TicketMaster victime d'une Cyber attaque. Décryptage Kaspersky Lab



Le service de billetterie en ligne britannique TicketMaster a annoncé hier avoir été la victime d'une cyber attaque. Si l'ampleur de la fuite reste à définir, il semble en tout cas établi qu'elle a été rendue possible par l'exploitation d'un chatbot, mis en place par un partenaire de TicketMaster.

- · L'attaque provient d'un chatbot. Quels sont les risques liés aux applications de ce type ? Est-il possible de les protéger ?
- · Quelles sont les risques encourus par TicketMaster, à l'ère du RGPD ?
- · Entreprises vs. prestataires : comment limiter les risques extérieurs au maximum ? David Emm, chercheur pour le spécialiste en cybersécurité Kaspersky Lab, explique : « De nombreux consommateurs utilisent TicketMaster pour acheter des places de théâtre, de concert et autres spectacles. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la plate-forme soit devenue une cible pour les cybercriminels. Il est primordial que TicketMaster et les entreprises de manière générale mettent en place une stratégie de cyber sécurité efficace le plus tôt possible, avant d'attirer l'attention des criminels. Evidemment, la protection des données clients devrait également être une priorité, de façon à ce que les informations sensibles et les mots de passe soient protégés, même en cas de fuite de données. Pour finir, il est important que la stratégie de sécurité mise en place ne s'arrête pas aux murs de l'entreprise, mais intègre aussi ses prestataires qui peuvent être exploités par les criminels comme point d'entrée. C'est la situation dans laquelle semble se trouver

<u>Conseils de Denis JACOPINI</u>: Si vous avez déjà été client du service TicketMaster et que les identifiants de votre compte sont les mêmes que d'autres sites Internet dont votre messagerie, nous vous conseillons de toute urgence de modifier le mot de passe de votre messagerie en respectant les précautions donnés par l'ANSSI ou par la CNIL.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

TicketMaster…[lire la suite]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après
quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Cyber attaque contre le service TicketMaster le Décryptage de Kaspersky Lab — Global Security Mag Online

Données personnelles : 5 applications pour les protéger sur le web



Les données personnelles sont collectées en permanence lorsque vous surfez sur le web. Découvrez 5 outils qui vous permettront de mieux protéger votre confidentialité sur internet. Vos données personnelles sont convoitées par de nombreuses entreprises, et par les gouvernements....[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité,

certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

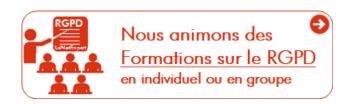
Contactez-nous

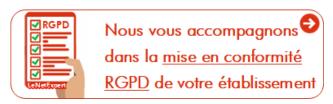
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur

la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

« LE RGPD, pour progresser »



Comment appréhender le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), lorsqu'on est une PME de transport ? TRM Le Guide engage ici une série d'interviews auprès des entreprises et de leurs fournisseurs informatiques, que vous pourrez retrouver en ligne ainsi que dans...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945



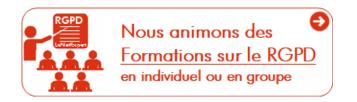


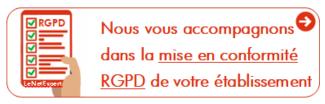
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : Twitter supprime les comptes des ados européens de moins de 16 ans !

















Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, Twitter a décidé de bloquer les comptes des utilisateurs européens de moins de 16 ans. Une décision que les membres concernés par cette limite d'âge ayant fourni leur date de naissance ont surement dû regretter....[Lire la suite]

```
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]
[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]
```

Comment savoir si vous êtes touché par le nouveau bug Facebook















Comment savoir si vous êtes touché par le nouveau bug Facebook

Nouvelle tuile pour Facebook....[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Marre des fuites de données personnelles chez Facebook ? Voici 5 alternatives au réseau social





Marre des fuites de données personnelles chez Facebook ? Voici 5 alternatives au réseau social

Lancé en 2015 par le libanais Ayman Hariri, Vero se revendique comme un "réseau vraiment social". Les fonctionnalités sont basiques et similaires à Facebook : partage de photos, vidéos, liens, livres, musiques ou géolocalisation....[Lire la suite]

```
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]
[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]
```

Vous êtes victime de Cyberarnaques ? Redoublez de prudence car la justice pourrait bien vous donner tort !





Vous êtes victime de Cyberarnaques ? Redoublez de prudence car la justice pourrait bien vous donner tort!

Paiement frauduleux en ligne : négligence de la victime de phishing... Vous êtes victime de Cyberarnaques ? Redoublez de prudence car la justice pourrait bien vous donner tort !

Par un arrêt du 25 octobre 2017, la Cour de cassation a annulé le jugement de la juridiction de proximité de Calais qui avait ordonné à la Caisse du crédit mutuel de Calais de rembourser les sommes prélevées sur le compte d'une victime d'une opération de phishing. La Cour reproche au tribunal de s'être ainsi déterminé sans rechercher si la victime en cause « n'aurait pas pu avoir conscience que le courriel qu'elle avait reçu était frauduleux et si, en conséquence, le fait d'avoir communiqué son nom, son numéro de carte bancaire, la date d'expiration de celle-ci et le cryptogramme figurant au verso de la carte, ainsi que des informations relatives à son compte SFR permettant à un tiers de prendre connaissance du code 3D Secure ne caractérisait pas un manquement, par négligence grave, à ses obligations mentionnées à l'article L. 133-16 du code monétaire et financier »....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Legalis | L'actualité du droit des nouvelles technologies | Paiement frauduleux en ligne : négligence de la victime de phishing

RGPD : Comment gagner la confiance des clients ?



RGPD: Comment gagner la confiance des clients?

L'entrée en vigueur imminente du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), en mai 2018, va considérablement modifier la façon dont les entreprises gèrent, stockent et sécurisent les données de leurs clients. Destiné à unifier les politiques de protection des données des différents pays européens, il prévoit en effet plusieurs points essentiels parmi lesquels le droit à l'oubli, un profilage client plus restreint, plus de transparence sur l'utilisation des données et l'obligation de faire part dans les 72 heures de toute violation constatée.

L'année écoulée a été marquée par plusieurs grosses affaires de violation de données, telle que la cyberattaque d'Uber, qui ont mis sur le devant de la scène les questions de confidentialité et de sécurité des données client. Sensibilisés par ces événements, les consommateurs souhaitent plus que jamais être rassurés au sujet de la protection de leurs informations personnelles. Ainsi, à en croire une récente étude réalisée par l'ICO*, 80 % des Britanniques ne font pas confiance aux organisations à cet égard. Si cette méfiance s'explique en partie par une mauvaise compréhension de l'utilisation qui est faite de leurs données, comme chez 92 % des sondés, le besoin de transparence est évident. La confidentialité des données, plus qu'un simple détail annexe, doit véritablement être intégrée à la structure même de l'entreprise.

En permettant aux organisations de prouver qu'elles ne prennent pas à la légère les données qui leur sont confiées et qu'elles n'utiliseront ces dernières que pour améliorer la relation qu'elles entretiennent avec leurs consommateurs, le RGPD va certainement favoriser la confiance et l'engagement client.

C'est en effet toute la relation client qui va changer et se renforcer : en ayant la possibilité de donner (ou non) son consentement quant à la possession et à l'utilisation de ses données par l'entreprise, la finalité de cette utilisation, la durée de stockage, le lieu de traitement et le recours dans la prise de décision automatisée, entre autres, le consommateur sera désormais beaucoup plus impliqué. Il sera aussi plus enclin à poursuivre sa relation avec les marques qui auront rapidement devancé l'appel du RGPD...[lire la suite]



LE NET EXPERT

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD - À LA FONCTION DE DPO
 - **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (**Photos** / **E-mails** / **Fichiers**)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Accompagnement à la mise en place de DPO;
- Formations (et sensibilisations) à li cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84);
 Audits Sécurité (ISO 27005);
 Expertises techniques et judiciaires;
- expertises techniques et judiciaires;
 Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...;
 Expertises



Contactez-nous

nnelle

Source : Comment Tirer Parti Du RGPD Pour Améliorer La Relation Client ? | Forbes France